



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

Objet : Travaux au profit EUROVIA – Travaux de reprise d'un pavé fil d'eau rue Viette
ARR : 2023-04-03-28-

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,

Vu la demande formulée par l'entreprise EUROVIA implantée à MONTBELIARD -25200-

Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de travaux de reprise d'un pavé fil d'eau rue Viette à SELONCOURT.

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux de reprise d'un pavé fil d'eau suite à un soulèvement vont avoir lieu dans la rue Viette entre le n° 7 et le n° 11 à SELONCOURT. Ces travaux se dérouleront à partir du lundi 03 Avril 2023 sur une période de 10 jours.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, la circulation sera alternée par des feux tricolores, une voie sera supprimée le temps des travaux, la circulation sera réglementée par des panneaux le tout conforme au code de la route en vigueur.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise de travaux Publics EUROVIA de Montbéliard chargée des travaux et sous sa responsabilité.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 03 Avril 2023

PO / Le Maire, Mr Jean-Marc ROBERT

Adjoint à la Voirie et à la Circulation


